



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3490) .

Le demandeur est l'Administration communale de Floreffe dont les bureaux sont sis rue Romedenne 9-11 à 5150 Floreffe.

Le terrain concerné est situé Rue Saint-Amand, 2A à 5150 Soye et cadastré division 3, section B n°82L2.

Le projet consiste en : La démolition de l'ancienne école des filles et la reconstruction d'une école maternelle .

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial : Le projet s'écarte d'un schéma d'orientation local en ce qui concerne les matériaux de parement et de couverture.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et les samedis ou en soirée sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44.71.25), à l'adresse suivante :

Service communal d'urbanisme, rue Emile Romedenne, 11 à 5150 Floreffe

Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
11/08/2022	15/08/2022	31/08/2022	31/08/2022

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période de transmission des réclamations et observations :

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Emile Romedenne, 9 à 5150 Floreffe
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@floreffe.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Alain KAISIN, responsable du service urbanisme – l'après-midi - tél. 081/44.71.24 ou auprès de Mme Vanessa ORY et M. David PYNNAERT agents administratifs au service urbanisme, tél. 081/44.89.06 ou 081/44.71.25, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

La Directrice générale, f.f.



Stéphanie DENIS



La Bourgmestre, f.f.



Barbara BODSON